


Numéro	DL240829-MC01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique – Personnels titulaires de la F.P.T.	
Objet	Modification du tableau des effectifs	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 25 septembre 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUUX Rémy, FRUH Marie-Josée, CARTELLI Olivier, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur FRUH Hervé ayant donné procuration à Monsieur RICHARD Yvon
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Monsieur LEVY Thomas ayant donné procuration à Monsieur PFISTER Luc
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Madame LONGECHAL Béatrice ayant donné procuration à Madame MAGDELAINE Séverine

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	19 septembre 2024
Date de publication délibération :	8 octobre 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	8 octobre 2024

<p>Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240925-DL240829-MC01-DE Date de réception préfecture : 08/10/2024</p>
--

Numéro	DL240829-MC01	1/2
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires de la F.P.T.	

V. PERSONNEL

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de divers mouvements de personnel en cours et à venir, il est nécessaire de créer certains grades pour ne pas retarder les recrutements. En effet, les candidates et candidats retenus ne sont pas toujours titulaires du même grade que les agents quittant la collectivité.

Le choix, en cohérence avec les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, d'avoir un tableau des effectifs au plus proche de la réalité suppose de pouvoir réaliser ces ajustements réguliers.

Il est donc proposé au conseil de créer les postes suivants :

Filière administrative

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'attaché

Filière technique

- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de technicien de 2^{ème} classe

Filière animation

- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps non complet 14/35^e

Le tableau des effectifs sera ajusté lors de sa mise à jour au 1^{er} janvier 2025 pour tenir compte des grades des candidates et des candidats finalement retenus et les postes non utilisés dans ce cadre seront supprimés après avis du Comité Social Territorial.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU l'article L.2541-12 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Numéro	DL240829-MC01	2/2
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires de la F.P.T.	

VU la délibération du Conseil municipal d'Illkirch-Graffenstaden du 10 juillet 2020 adoptant le tableau des effectifs au 1^{er} août 2020 ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, « les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité »,

CONSIDERANT qu'il appartient, en conséquence, au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT qu'il est proposé de modifier le tableau des effectifs dans les conditions susmentionnées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les créations de postes susvisées,

DECIDE de modifier en conséquence, le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adoptée

Pour : 28

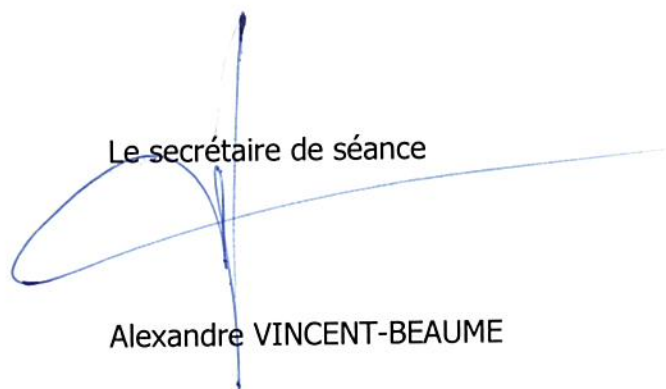
Abstentions : 7 FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, CARTELLI Olivier, GENDRAULT Pascale

Pour extrait conforme

Le Maire


Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance


Alexandre VINCENT-BEAUME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.